### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

### Délibération n°064-2024

# Demande de subvention pour l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville

Conseillers municipaux				
En exercice	Présents	Votants		
22	14	15		
Date of	de convoc	ation		
20 se	eptembre :	2024		
Secré	taire de se	éance		
Cé	dric DAYI	DE		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absent ayant donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

### Rapporteur : Éric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, la commission des finances, puis le Conseil Municipal, avaient retenu la programmation du remplacement d'une partie des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville en 2024, puis de la création d'un sas d'entrée reportée à 2025.

Ces travaux s'inscrivaient dans le souci d'améliorer l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville, de réduire la déperdition d'énergie et son impact environnemental, outre la réduction des dépenses de chauffage liées à cette surconsommation.

L'opération avait ainsi été identifiée dans le cadre du Contrat Bourg Centre Occitanie au titre de l'amélioration du cadre de vie (axe stratégique n°1) et de la requalification de l'espace et du bâti public (action 1-1).

Après réception des estimations techniques et financières obtenues auprès de prestataires qualifiés, le coût prévisionnel des travaux serait de l'ordre de 33.474 €HT, soit 40.168 €TTC, pour lequel il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et de l'ADEME.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux création sas d'entrée	16 684	20 021	Commune	20 087
Remplacement menuiseries extérieures	16 790	20 148	Etat (20%HT)	6 694
			Région (20%HT)	6 694
			ADEME (20%HT)	6 694
TOTAL	33 474	40 169	TOTAL	40 169

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028,

Vu le budget primitif principal 2024,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DECIDE

- D'approuver l'opération d'amélioration de l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville d'un coût total prévisionnel de 33.474€HT.
- 2. D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération.
- 3. De solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et de l'ADEME, au taux le plus élevé possible.
- 4. D'inscrire les dépenses et recettes de cette opération au budget principal de la commune.

Le Secrétaire de séance, Cédric DAYDE

Le Maire, Jean-Marie FQURNIER

aurus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.lelerecours.fr